



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 39

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* JOHNSON dépose le rapport annuel du Bureau du commissaire aux incendies pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

(Document parlementaire n° 50)

La présidente dépose :

le rapport annuel de l'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2020;

(Document parlementaire n° 51)

le rapport annuel du commissaire aux conflits d'intérêts pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2020.

(Document parlementaire n° 52)

M. le *premier ministre* PALLISTER fait une déclaration au sujet du départ à la retraite de Todd Miclash.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. WHARTON et KINEW, M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. SALA et WISHART font déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

L'Assemblée convient de modifier l'ordre sessionnel adopté le 15 mars 2021 par substitution, au point 5, de ce qui suit :

5. Le 22 mars 2021, l'Assemblée procède à l'examen du budget des crédits provisoires. Une fois les étapes de l'approbation et de la troisième lecture de la loi portant affectation anticipée de crédits franchies, le leader du gouvernement à l'Assemblée peut demander la deuxième lecture des projets de loi pouvant être désignés. À 16 h 55, la présidence met fin au débat sur les projets de loi afin de permettre à l'Assemblée de procéder à la sanction de la loi portant affectation anticipée de crédits; il n'est pas tenu compte de l'heure tant que la sanction n'a pas été accordée.

M. le *ministre* FIELDING remet à la présidente, de la part de la lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba, le message suivant :

Winnipeg, le 19 mars 2021

Le projet de loi intitulé *Loi de 2021 portant affectation anticipée de crédits* a été porté à mon attention. Il autorisera provisoirement l'engagement de dépenses sur le Trésor à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'à l'adoption de la loi de 2021 portant affectation de crédits.

Le projet de loi prévoit également le paiement de fonds pour l'acquisition ou l'aménagement d'un inventaire et pour le remboursement de dettes accumulées et non payées au 31 mars 2021. Il autorisera aussi en partie l'engagement de dépenses pour les années à venir.

Je recommande le projet de loi proposé à l'Assemblée.

La lieutenant-gouverneure,

Janice FILMON
(Document parlementaire n° 53)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 22 mars 2021 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les résolutions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la somme maximale de 11 772 882 000 \$, ce qui correspond à 75 % du montant total prévu dans le budget 2020 (y compris les Budgets supplémentaires), aux fins prévues à la partie A (Dépenses de fonctionnement) de ce budget.

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la somme maximale de 649 989 000 \$, ce qui correspond à 90 % du montant total prévu dans le budget 2020 (y compris les Budgets supplémentaires), aux fins prévues à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la somme maximale de 332 532 000 \$, ce qui correspond à 90 % du montant total prévu dans le budget 2020 (y compris les Budgets supplémentaires), aux fins prévues à la partie C (Prêts et garanties) de ce budget.

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la somme maximale de 2 005 097 000 \$, ce qui correspond à 90 % du montant total prévu dans le budget 2020 (y compris les Budgets supplémentaires), aux fins prévues à la partie D (Investissements en immobilisations d'autres entités comptables) de ce budget.

Il est fait rapport de ces résolutions et le rapport est déposé.

M. le ministre FIELDING propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, aux fins prévues dans le budget 2020 (y compris les Budgets supplémentaires), les sommes maximales suivantes :

- la somme de 11 772 882 000 \$, laquelle correspond à 75 % des crédits totaux prévus à la partie A (Dépenses de fonctionnement) de ce budget;
- la somme de 649 989 000 \$, laquelle correspond à 90 % des crédits totaux prévus à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget;
- la somme de 332 532 000 \$, laquelle correspond à 90 % des crédits totaux prévus à la partie C (Prêts et garanties) de ce budget;
- la somme de 2 005 097 000 \$, laquelle correspond à 90 % des crédits totaux prévus à la partie D (Investissements en immobilisations d'autres entités comptables) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FIELDING propose la première lecture du projet de loi 70 — *Loi de 2021 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2021* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 70 — *Loi de 2021 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2021*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

MM. WASYLIW et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WASYLIW, LAMONT et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 70 — *Loi de 2021 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2021* — et en fait rapport sans amendement.

M. le *ministre* FIELDING propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 70 — *Loi de 2021 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2021* — dont a fait rapport le comité plénier.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 63 — *Loi modifiant la Loi sur l'intrusion et la Loi sur la responsabilité des occupants/The Petty Trespasses Amendment and Occupiers' Liability Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

M^{me} FONTAINE ainsi que MM. LAMONT et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE intervient. M. BUSHIE exerce son droit de parole jusqu'à 16 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Janice FILMON, *lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 heures et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner le projet de loi indiqué ci-après :

« (N^o 70) — *Loi de 2021 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2021* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure remercie l'Assemblée législative et sanctionne le projet de loi en question. »

À 17 h 1, la lieutenant-gouverneure se retire.

La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger